



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 132701

Texte de la question

M. François-Michel Gonnot interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la décision prise le 27 juillet 2010 de fermer la maison d'arrêt de Compiègne, dans l'Oise, pour regrouper toutes les capacités pénitentiaires de l'Oise dans un seul établissement à construire à Beauvais. Cette décision est fortement contestée par les personnels de la maison d'arrêt de Compiègne, mais aussi par les élus locaux et par les personnels de justice du tribunal de grande instance de Compiègne qui estiment qu'une fermeture serait à la fois un gâchis financier mais aussi une décision qui affaiblirait le TGI de Compiègne. Ils affirment également qu'elle ne répond pas à l'intérêt des justiciables de l'ouest du département. Apprenant que les fermetures des prisons de Dunkerque et de Fontenay-le-Comte viennent d'être annulées, il l'interroge sur le devenir de la maison d'Arrêt de Compiègne et lui demande à ce que la décision prise en juillet 2010 soit rapidement reconsidérée.

Données clés

Auteur : [M. François-Michel Gonnot](#)

Circonscription : Oise (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132701

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 2012, page 4158

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)